



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 04/12/2024

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	En exercice part à la
11	Délibération
10	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Pierre ALQUIER, M BONNEVIALE Jean-Marie, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Date de la Convocation : 29/11/2024

Date d'affichage : 29/11/2024

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Réfection de la passerelle permettant la liaison entre le logement situé au n°19, Rue de la Calade haute et son jardin_DE_2024_65

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le logement aménagé dans la Maison E, situé au n°19, Rue de la Calade Haute, dispose de deux entrées : l'entrée principale qui donne sur une ruelle piétonne et l'entrée par le jardin qui permet l'accès à la voie carrossable. Toutefois on peut accéder au jardin de la maison par le biais d'une ancienne passerelle en bois.

Le Maire expose au conseil municipal l'état de vétusté de la passerelle et souligne que pour des raisons de sécurité et d'accessibilité au logement et du logement à la voie communale, il est nécessaire de la remplacer par une nouvelle passerelle.

Sur la base de l'estimation effectuée par l'entreprise Aveyron Métal Concept, le coût prévisionnel pour la fabrication, la fourniture et pose d'une passerelle métallique, avec gardes corps est : 2550€ HT.

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel de l'opération prenant en compte les différentes subventions susceptibles d'être apportées par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Aveyron.



Le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	
ETAT : 20%	510 € HT
CONSEIL DEPARTEMENTAL 30%	765 € HT
Autofinancement : 50%	1275 € HT

OUI cet exposé et après en avoir délibéré le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** l'opération ;
- **SOLLICITE** les aides de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Aveyron
- **S'ENGAGE** à assurer le financement complémentaire des travaux et à inscrire sur son budget coûts relatifs aux travaux ;
- **DONNE** mandat au Maire pour signer le marché de travaux ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote : Pour : 10; Contre : 0; Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.
Acte dématérialisé,
Le Maire
Jean-Louis BESSIERE

Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 05/12/2024
- publication en date du: 10/12/2024

